Communiqué de presse

Cikaba au service des entreprises pour une reprise d'activité en toute sécurité

Le Président de la République Française a dévoilé mardi soir, au cours d'une allocution télévisée, un calendrier de levée progressive des restrictions sanitaires pour les Français, les commerces, les restaurants, les entreprises. Ces mesures d'allégement sont toutefois conditionnées par la mise en œuvre de protocoles sanitaires stricts, quelque soit le corps de métier. Cikaba, startup engagée et accompagnée par Village BY CA Centre France, solutionne les obligations sanitaires qui incombent aux acteurs économiques. Avec la digitalisation des processus de prévention, Cikaba **fait entrer la gestion des risques professionnels dans l'usine du futur.**

Cikaba, quésaco ?

Solution la plus primée du marché et lauréate du prix de l'innovation au salon Preventica trois années consécutives, Cikaba s'impose comme le nouveau standard des solutions de gestion de la prévention et de la sécurité. En 2020, Cikaba est présent dans tous les domaines industriels et se déploie actuellement sur 3 continents. Avec une équipe de 10 collaborateurs, les fondateurs de Cikaba entendent devenir leader mondial de la prévention avec des innovations comme la digitalisation des processus de prévention, l'intelligence artificielle au service de l'analyse prédictive, l'aide à la décision et le pilotage des dispositifs de prévention. Cikaba insère la prévention dans l'ère de l'usine du futur. **Michelin, Sanofi ou encore Nicollin font d'ores et déjà confiance à Cikaba.**

Cikaba face à la pandémie de Covid-19 : un secours indispensable pour les acteurs de la vie économique

Dans le contexte de crise sanitaire, notamment aujourd'hui avec la perspective d'une phase de « déconfinement », particuliers et professionnels s'interrogent sur les mesures à mettre en œuvre afin de limiter la propagation du virus (distanciation sociale, traçabilité des cas contacts). La reprise de l'activité doit être assurée et pérenne, afin d'éviter toute fermeture pour manquement, à l'image d'Amazon lors du premier confinement.
Responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés, l'employeur est tenu à la mise en application d'une démarche d'évaluation et de prévention, conformément au Code du Travail et aux textes régissant la fonction publique. A ce titre, il lui appartient de mettre en œuvre tant des actions de prévention des risques professionnels ou des actions d'information et de formation, qu'une organisation du travail et des moyens adaptés aux conditions de travail. **Cikaba, spécialiste de la prévention QHSE, a su créer des solutions pour chaque entreprise pour le bon déroulement des processus de prévention et d'adaptation au protocole sanitaire.** Comme le rappelle Frédéric Domon, président de Cikaba : « A*u-delà de la contrainte juridique, dans un contexte marqué par une forte inquiétude, la réussite du maintien des opérations dépendra grandement de la capacité des entreprises à rassurer les travailleurs* ». **Un dispositif réactif de prévention des risques se révèle donc incontournable.** Depuis le début de l'épidémie, les dirigeants sont mis à rude

épreuve et démunis face aux nombreuses obligations qui leur incombent. **Cikaba a voulu une solution simple et sécurisée pour les métiers où le télétravail est impossible.**

Cikaba : innovation, confiance et accompagnement

Après avoir accompagné de nombreuses entreprises durant le premier confinement, puis développé un cahier de rappel gratuit pour les restaurateurs, Cikaba renouvelle son engagement auprès des acteurs de la vie économique. Il est nécessaire de former l'ensemble des salariés, ainsi que les intérimaires et toutes les parties prenantes sur les mesures de prévention spécifiques, d'individualiser les formations, de s'assurer de la compréhension des règles et de s'assurer d'une traçabilité complète des actions menées, dans le respect des données personnelles, comme Cikaba le garantit.

L'engagement de Cikaba porte sur quatre axes :

- Un gain de temps avec l'automatisation des processus de prévention des risques liés au COVID ainsi qu'au domaine d'activité.
- Un pilotage simplifié avec l'unification des processus d'accueil et de ré-accueil (inscriptions, suivi…)
- Une traçabilité assurée avec la facilitation de la traçabilité des cas contacts et être en conformité avec les exigences réglementaires et le respect des données personnelles.
- Des parcours de formation personnalisés avec une adaptation des contenus en fonction des publics.

Pour plus d'informations, consultez :
https://www.cikaba.com/prevention-ne-soyez-pas-submerge-par-la-2e-vague

Relations presse
Phoebus Communication
Clémence Ferrié - 06 81 62 51 26
contact@phoebus-communication.com